

CAHIER DES CHARGES DES MEMBRES BENEVOLES D'AUMÔNERIES D'EMS ET CLINIQUES

Ce cahier des charges s'inscrit dans la mission générale de l'Eglise catholique romaine et de l'Eglise protestante de Genève, auprès des personnes âgées ou malades.

Ce document a pour but d'aider la personne engagée à définir clairement les responsabilités et tâches liées à son engagement. Son activité sera évaluée sur la base des cinq points de ce document.

1 / Définition de la mission

Le/la bénévole est une personne qui intervient dans une institution auprès de personnes âgées et/ou malades envoyé par son Eglise et en lien avec le/la Répondant-e de l'aumônerie, il/elle leur offre présence, écoute et soutien dans une attitude de respect et de discrétion.

2 / Relations institutionnelles

Le/la bénévole intervient dans une institution en accord avec la Direction de cette institution. Dans le cas d'un engagement au sein d'une équipe, il/elle est sous la responsabilité du /de la Répondant-e de l'aumônerie, du Bureau-Santé ou du Coordinateur régional, à défaut, du Service Accompagnement.

Il /elle doit toujours avoir présent à l'esprit que la présence des aumôneries n'est pas un droit acquis mais un partenariat souhaité ou toléré par les institutions.

3 / Relations fonctionnelles

La relation principale se crée entre l'accompagnant et l'accompagné(e).
D'autres relations sont souhaitables, voire indispensables :

- avec le/la Répondant-e de l'aumônerie et/ou la Direction de l'Etablissement ou de son représentant
- avec l'équipe soignante dans le respect des règles de l'établissement
- avec la famille et les proches
- avec les assistants sociaux et les animateurs
- avec la Paroisse de l'Unité Pastorale ou de la Région concernées
- avec les représentants d'autres confessions chrétiennes ou religions

4 / L'accompagnement du patient ou du résident

Le/la bénévole doit être capable :

- d'avoir une attitude d'accueil pour tous
- d'être authentique
- de savoir se mettre à l'écoute de l'autre
- de respecter les convictions de l'autre
- de dire son enracinement dans la foi chrétienne sans envahir l'autre ni le lui imposer
- de respecter avec ponctualité les jours et les heures de présence choisis avec la / les personnes accompagnées
- de respecter la plus stricte confidentialité

5 / Fonctionnement d'aumônerie et ressourcement

- le/la bénévole organise son travail et ses vacances en accord avec le/la Répondant-e de l'aumônerie. Il/elle en informe le représentant de l'établissement concerné
- participe aux réunions organisées par le/la Répondant-e de l'aumônerie
- participe aux sessions de formation proposées par la Pastorale de la Santé ou le Service Accompagnement
- rencontre régulièrement le/la Répondant-e d'aumônerie pour faire le point sur son activité

IMPORTANT

Chaque personne s'engageant bénévolement doit veiller à :

- **respecter l'action thérapeutique des soignants**
- **annoncer tout changement intervenant dans sa situation personnelle ayant des répercussions sur sa disponibilité (maladie, accident, deuil...)**
- **suivre une formation complémentaire si nécessaire**
- **garder un juste équilibre entre les besoins de son lieu d'engagement et son rythme personnel ainsi que son besoin de ressourcement**

Temps d'essai demois puis évaluation

Le/la bénévole

Le/la Répondant-e

.....

.....

Genève, le